

BRIANÇON

ASSAINISSEMENT | Le président de la communauté de communes confirme que la crise avec Seerc-Suez est profonde

Le conflit s'enlise et se durcit

Décidément, ça ne s'arrange pas du tout. Chaque jour qui passe laisse entrevoir une situation qui s'aggrave, un conflit qui s'enlise et se durcit. Entre la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) et l'entreprise Seerc-Suez chargée de traiter les eaux usées, la crise est profonde. Les deux parties s'invectivent par voie de presse et n'arrivent même pas à dialoguer. Après Olivier Fabre, directeur pour Seerc-Suez dans le sud-est de la France (lire notre édition du 14 janvier), c'est au tour de Gérard Fromm, président de la CCB, de s'exprimer sur les causes et les conséquences d'un désaccord qui s'éternise.



Pour Gérard Fromm, la Seerc ne respecte pas les normes environnementales et dit avoir des preuves de ce qu'il avance.

Archives photo Le DL / G.L.



En haut, une photographie des dégrilleurs prises en mai dernier lors d'une visite inopinée menée par la CCB. En bas, une photo prise par notre réaction en janvier. Photo DR et Archives photo Le DL.

→ Pourquoi la CCB a-t-elle diligenté des contrôles inopinés de la station d'épuration Pur'Alpes ?

«La communauté de communes a l'obligation et le devoir vis-à-vis des usagers de contrôler son délégataire et la gestion du service de l'assainissement. Ces contrôles sont prévus dans le contrat et la Seerc ne peut l'ignorer. Ces contrôles sont indispensables pour s'assurer de la qualité du service et du respect de la réglementation. Ces contrôles concernent également le volet financier du contrat puisque la Seerc a l'obligation de transmettre chaque année ses comptes.»

→ Mais la Seerc assure que toutes les règles sont respectées, que le service est bien géré et que la station d'épuration est bien exploitée. Vous ne leur faites donc pas confiance ?

«Si la Seerc assure une exploitation de bonne qualité, je ne comprends pas la raison pour laquelle elle s'inquiète de ces

contrôles.»

→ Comprenez-vous tout de même que les agents se sentent visés par vos critiques ?

«Le personnel d'exploitation local n'est en aucun cas mis en cause. Il n'est pas directement à l'origine des problèmes de gestion des installations. Cependant, il semble qu'il y a une réelle volonté de gérer à moindre coût l'assainissement en recherchant toutes les économies possibles. Cette gestion à l'économie se traduit par un niveau d'entretien général très insuffisant : à titre d'exemple, nous avons constaté lors de deux visites éloignées de trois mois, que des déchets pestilentiels (excréments, papier toilette, serviettes hygiéniques, etc.) étaient stockés en tas à même le sol dans les locaux, plusieurs jours, après avoir dû être extraits à la fourche par les agents d'exploitation. Tout cela parce que l'installation de dégrillage qui normalement doit permet-

tre de retirer automatiquement ces déchets est hors-service depuis des mois ! »

→ Mais en mandatant des huissiers pour faire constater vos dires, avez-vous conscience que cela rend la situation entre les parties très conflictuelle ?

«Nous avons pu mettre en évidence ces graves manquements et leurs impacts sur la qualité de la dépollution des eaux usées grâce aux différents contrôles que la CCB a fait réaliser par des experts. Je ne partage donc pas l'autosatisfaction de la Seerc qui affirme respecter les normes de dépollution. Je peux vous dire que c'est faux, puisque je dispose de la preuve du contraire : nous avions des doutes et nous avons donc mandaté un contrôle, avec des prélèvements, réalisé sous huissier début janvier. Les résultats viennent de m'être communiqués, et la station d'épuration ne respectait pas les normes qui sont fixées par la

réglementation. C'est grave car c'est la qualité de l'eau de la Durance, qui est impactée.»

→ La Seerc déplore une ambiance délétère entre les deux parties. Finalement, sur ce point-là, vous êtes d'accord...

«Lorsque je suis arrivé à la présidence de la communauté de communes en juin 2017, j'ai pris connaissance du contentieux qui était en cours. Je tiens à rappeler que c'est l'entreprise qui a saisi le tribunal en août 2016 et non la CCB. La Seerc se plaint aujourd'hui de ne pas pouvoir discuter et négocier un nouvel avenant avec la CCB. Elle m'accuse par voie

de presse personnellement de ne pas avoir accepté de rencontrer son directeur. Est-ce dans les habitudes du directeur de la Seerc d'inviter par voie de presse le président d'une intercommunalité à le rencontrer ? C'est la Seerc qui a décidé brutalement de jouer la politique de la chaise vide à toutes les réunions techniques qui avaient lieu mensuellement à la CCB. Elle a également opposé une chaise vide lors de la réunion de la commission des services publics, où siègent des élus et des associations en septembre dernier. La Seerc n'est pas venue et ne s'est même pas excusée...»

BRIANÇON

Suite

« Le temps est venu de décider du devenir du contrat »

→ **La Seerc dit qu'elle a « perdu beaucoup d'argent sur ce contrat », qu'en pensez-vous ?**

«Lorsque la Seerc a signé le contrat en 2006, elle misait sur un chiffre d'affaires qu'elle dit n'avoir pas pu atteindre, en raison de la baisse des volumes d'eau traités et facturés aux usagers. Ainsi, jusqu'à ce que des compteurs soient posés, la Seerc a facturé des volumes bien supérieurs à la réalité, engrangeant de substantielles recettes ! Puis, lorsque les compteurs, ont été posés il est bien évident que les volumes relevés dans la réalité étaient bien inférieurs et la Seerc a donc vu ses recettes baisser, ce qui est normal, elle le savait et l'avait prévu dès le départ en 2006.»

→ **Pourquoi les négociations ont-elles toujours capoté pour faire réviser le contrat ?**

«Mes prédécesseurs à la présidence de la CCB n'avaient pas accepté les propositions faites par la Seerc et je pense qu'ils l'ont fait à raison. Cet avenant aurait permis à la Seerc d'augmenter son chiffre d'affaires de plus de 20 % ! Bien évidem-

ment cette augmentation aurait été supportée par les abonnés du service de l'assainissement mais aussi par les communes puisqu'elles auraient dû contribuer à hauteur de 500 000 euros par an ! Cette augmentation exigée par l'entreprise est énorme et totalement injustifiée.»

→ **Comment ce dossier est-il géré actuellement par la CCB ?**

«La Seerc affirme qu'à la CCB aucun élu ne voudrait s'occuper de ce dossier. Je considère que ce dossier revêt une importance majeure. D'une part car il concerne la qualité du service public de l'assainissement avec des enjeux importants pour la qualité de nos rivières. D'autre part nous savons tous aujourd'hui que la facture d'eau et d'assainissement représente une dépense importante pour les ménages. Dès le début de mon mandat à la présidence de la CCB à l'été 2017, j'ai constitué un groupe de travail avec plusieurs élus afin de piloter les investigations. Nous avons mandaté plusieurs cabinets et experts spécialisés pour nous aider. Maintenant, le temps est



Seerc-Suez est chargée d'assainir les eaux usées avant de les déverser dans les rivières.

Archives photo Le DL

venu de décider du devenir de ce contrat.»

→ **Et qu'allez-vous décider ?**

«Je réunirai très prochainement l'ensemble des maires lors d'une réunion exceptionnelle afin de leur présenter tous les éléments de ce dossier et les différentes options envisageables pour l'avenir. Quoi qu'il en soit j'assumerai ma responsabilité d'élu et les choix que nous ferons.»

« La rupture n'est pas liée à ma personne »

→ **La Seerc vous met en cause personnellement dans l'échec des négociations. Cela vous agace-t-il ?**

«La Seerc m'impute personnellement la responsabilité de la dégradation des relations avec la CCB. Elle dit que le dossier d'un éventuel avenant avait avancé lorsque M. Hermitte avait assuré l'intérim de la présidence de la CCB durant la période de la maladie de M. Fardella. Elle dit aussi qu'un avenant aurait été quasiment bouclé mais n'aurait pas pu être finalisé parce que l'intérim aurait pris fin. Cela est totalement inexact. Une négociation a été menée sur 15 points entre 2010 et 2015, mais elle n'a jamais pu aboutir en raison d'un profond désaccord sur deux points majeurs, d'ordre financiers. Et c'est à partir de ce moment-là, fin 2015, que la Seerc a refusé toute nouvelle discussion, cherchant à imposer par la force un accord qui aurait été 100 % gagnant pour elle et donc, a contrario,



Pour Gérard Fromm, le conflit n'est pas lié à sa personnalité.

100 % perdant pour les usagers du service de l'assainissement (les habitants du Briançonnais) ; mais également pour la CCB et les 13 communes qui la composent. Elle a alors saisi la justice en août 2016. Le point de rupture avec la Seerc n'est donc pas lié à ma personne puisqu'il est intervenu en novembre 2015 période où le premier vice-président (M. Hermitte) assurait l'intérim de M. Fardella. Je rappelle que je suis président de la CCB depuis juin 2017 et que le contentieux était déjà au tribunal.»